

Annexe au règlement des jeux-concours Retraites Populaires sur les réseaux sociaux : concours Granfluenceurs

Cette annexe contient des informations complémentaires au *Règlement des jeux-concours Retraites Populaires sur les réseaux sociaux*, relatives au concours *Granfluenceurs*.

Dates du concours :

Le concours *Granfluenceurs* démarre le 15 avril 6h et se termine le 30 mai à 23h59.
Les gagnants seront informés d'ici au 30 juin 2024 par message privé sur le réseau social choisi.

Règles du concours :

- Chaque duo (une personne de moins de 40 ans, une personne de plus de 65 ans) réalise une vidéo en un seul plan (montage minimum)
- Chaque duo peut participer avec une seule vidéo
- Durée maximale de la vidéo : 2 minutes
- Thématique : libre, un sujet qui vous passionne
- Publication de la vidéo sur les réseaux : TikTok, Instagram, Youtube
- Identification du compte Retraites Populaires (@retraitespopulaires)
- Utilisation du hashtag #concoursslàpourlavie

Modes de tirage :

1. Remise d'un prix du jury d'une valeur de 600 CHF par duo
2. Remise d'un prix du public d'une valeur de 600 CHF par duo
Le prix du public additionne le nombre d'interactions (likes et partages) de chaque vidéo sur au maximum un réseau. Si la vidéo est publiée sur plusieurs réseaux, le réseau comptabilisant le plus d'interactions (likes et partages) sera considéré
Chaque participant du duo peut publier la vidéo sur ses réseaux.
3. Remise de 2 places de cinéma à chaque duo participant, jusqu'à un maximum de 100 participants contre remise des données personnelles (nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail).

Autres conditions :

Ce concours est aussi ouvert aux collaborateurs et collaboratrices pour autant que l'une des personnes du duo ne travaille pas à Retraites Populaires.

Les lauréats autorisent Retraites Populaires à publier leur vidéo à des fins publicitaires sur ses réseaux.